



**Centre
Communal
Action
Sociale**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le lundi 7 septembre 2026 à 18h30 (quorum atteint) dans la salle « Les Teinturiers » à la Passerelle.

Etaient présents : Gilles BADET, Françoise DESFETES, Romain MOLLON, Tess GAGNAGE, Julien BONNAUD, Coline PORTE, Marcelle CAUVET, Anne DARRIEULAT, Alain LAURENDON, Monique DASILVA.

Etaient excusés : Olivier JOLY, René FRANÇON, Marie-Céline ROYON, Marc BONNEVIALLE, Louise BERCHOUX.

Procurations : Olivier JOLY donne pouvoir à Béatrice DAUPHIN.

Louise BERCHOUX donne pouvoir à Gilles BADET.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2026

Béatrice DAUPHIN Vice-Présidente du CCAS, ouvre la séance à 18h30.

Béatrice DAUPHIN demande aux membres du Conseil d'Administration qu'une demande d'aide financière qui n'était pas inscrite sur la note de synthèse puisse être présentée à cette séance du 7 septembre 2026.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité la présentation de cette demande d'aide financière à la séance du 7 septembre 2026.

Béatrice DAUPHIN rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il faut un représentant de l'UDAF au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Georges BERNE (représentant de



l'UDAF) a donné sa démission car il ne pouvait se rendre disponible de façon régulière pour le Conseil d'Administration du CCAS.

Béatrice DAUPHIN va se rapprocher de l'UDAF pour permettre au CCAS d'avoir un représentant.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Béatrice DAUPHIN demande au Conseil d'Administration de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Alain LAURENDON sera secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Béatrice DAUPHIN soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026.

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026.

DON AU CCAS

N° 2026-28

Béatrice DAUPHIN explique à l'Assemblée que l'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS ; il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre d'une intervention de la Police Municipale pour récupérer un animal égaré Béatrice DAUPHIN informe l'Assemblée que le CCAS a reçu un chèque d'un montant de 60 € en remerciement.

Béatrice DAUPHIN invite le Conseil d'Administration à délibérer à :

- **ACCEPTER** le don cité ci-dessus au bénéfice du CCAS,
- **HABILITER** Monsieur le Président à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité ce don de 60 €.

CANDIDATURE AU PROJET « TERRE D'ELAN »

N° 2026-29

Béatrice DAUPHIN explique à l'Assemblée que le Département de la Loire dans le cadre de la [Commission des financeurs](#) lance une nouvelle édition du programme **Terre d'Élan 2026-2027**, destiné à accompagner les communes dans la construction d'une offre locale de prévention à destination des habitants âgés de 60 à 75 ans.

Dans un contexte de vieillissement de la population, Terre d'Élan vise à soutenir les collectivités souhaitant développer une démarche participative et innovante favorisant le bien vieillir sur leur territoire.

Les communes retenues bénéficieront :

- D'une subvention forfaitaire de 15 000 €,
- D'un accompagnement méthodologique,
- De temps collectifs animés par la Maison Loire Autonomie,
- D'un accompagnement individuel assuré par Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- D'outils et ressources facilitant la mise en œuvre du projet.

Le programme repose sur l'implication active des seniors et des acteurs locaux afin de construire une offre adaptée aux besoins du territoire et de renforcer les dynamiques locales de prévention.

Béatrice DAUPHIN explique que sur la commune il y a trois maisons de retraites, deux clubs, du soutien à domicile avec la livraison des repas mais aussi il y a des initiatives privées tels un regroupement de kinés qui fait de la prévention auprès des personnes âgées, une association qui s'occupe de la santé des aînés.

Participer à Terre d'Élan, c'est notamment l'opportunité de :

- Mobiliser les habitants, associations et partenaires autour d'un projet fédérateur,
- Renforcer le lien social et la participation citoyenne des seniors,
- Agir en prévention primaire, avant l'apparition des premières fragilités,
- Valoriser les initiatives et ressources existantes sur le territoire.

Pour cette 2^{de} édition, quatre communes seront sélectionnées.

Béatrice DAUPHIN précise que les candidatures sont ouvertes jusqu'au 11 septembre 2026.

Elle souligne que si le CCAS est retenu les 15000 € pourrait servir à solliciter un cabinet pour faire un inventaire de ce qui existe sur la commune. Elle dit « il y a plein de choses qui existe », il faudrait pouvoir recenser toutes les actions mises en place.

Elle souligne que l'idée est d'avoir la subvention mais aussi de pouvoir bénéficier d'un accompagnement avec des outils et des ressources sur une période d'une année.

Béatrice DAUPHIN souhaite que les acteurs de la commune soient associés à ce projet si le CCAS est retenu pour cette année.

Elle précise que le Conseil Départemental vise plus des communes de moins de 15000 habitants. Elle dit « on n'est pas prioritaire mais il faut tenter ». Alain LAURENDON précise « qu'ils vont retenir des petites communes ».

Julien BONNAUD souligne que le CCAS de Saint-Chamond et Balbigny ont bénéficié de ce dispositif l'année dernière. Divers ateliers de prévention ont pu ainsi être mis en place sur ces communes au profit des personnes âgées.

Après les échanges, Béatrice DAUPHIN invite le Conseil d'Administration à délibérer pour :

- **APPROUVER** qu'un dossier de candidature puisse être déposé au nom du CCAS auprès du Conseil Départemental pour le programme « Terre d'Elan 2026-2027 »,
- **HABILITER** Monsieur le Président à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le projet de candidature à Terre d'Elan.

BILAN SUR LA CANICULE

L'été 2026 a été marquée par plusieurs périodes caniculaires. Suite à ces épisodes de fortes chaleurs, les agents du CCAS ont pris contact avec les personnes inscrites sur le fichier des personnes vulnérables.

Cette année, vingt personnes étaient inscrites. Toutes ont été appelées de façon régulière pendant les périodes de vigilance « orange ».

Pour maintenir le lien avec les personnes, les agents du CCAS ont été d'astreintes le week-end du 27-28 juin car le département de la Loire était placé en vigilance « rouge ».

Les personnes étaient fatiguées mais aucune n'a été hospitalisée. Une seule personne a fait l'objet d'un appel auprès des pompiers car elle ne répondait pas aux appels de son entourage et du CCAS. Il s'est avéré que la personne était sortie sans avertir personne et qu'elle avait oublié son téléphone portable chez elle.

Tess GAGNAGE demande s'il y a une condition d'âge pour s'inscrire. Béatrice DAUPHIN précise qu'il n'y a aucune condition d'âge. Elle rappelle qu'il faut l'accord de la personne pour être inscrite sur le fichier des personnes vulnérables.

Gilles BADET rappelle le fait que des personnes seules et isolées ne sont pas forcément inscrites.

Tess GAGNAGE demande si les soignants peuvent informer les personnes de la possibilité de s'inscrire sur ce fichier.

Alain LAURENDON souligne que les professionnels ne pourront pas inscrire les personnes car ils sont soumis au secret professionnel. Par contre, il précise que les soignants peuvent informer les personnes de cette possibilité.

Julien BONNAUD demande s'il y a possibilité de communiquer pendant la tournée des chocolats.

Béatrice DAUPHIN dit qu'il y a déjà des documents remis pendant la distribution des chocolats notamment sur le service social du CCAS et sur le portage de livres. Elle dit qu'il est tout à fait possible de faire passer l'information à ce moment-là. Elle rappelle que ce moment permet d'échanger avec les personnes et de faire du lien.

Françoise DESFETES demande si le flyer remis le jour de la distribution peut être modifié.

UN RETOUR SUR LES INTEMPERIES DU 16 JUILLET 2026

La commune a été touchée le jeudi 16 juillet par des orages de grêle très importants. Des habitations ont été endommagées. Vingt-cinq familles ont sollicité la mairie suite à ces intempéries. Certaines personnes étaient hébergées soit chez des amis ou dans de la famille. D'autres étaient encore dans leur maison endommagée. Une famille a trouvé refuge dans un gîte.

Les agents du CCAS ont mené un travail d'écoute, de conseils et d'orientations auprès des personnes.

La mairie dispose de deux logements d'urgence mais un seul pouvait être utilisé car le second avait subi des dommages.

Deux personnes ont été relogées dans le logement d'urgence situé vers le CTM.

Béatrice DAUPHIN précise que le CCAS s'est rapproché des autres CCAS d'autres communes pour savoir si des logements pouvaient être mis à disposition des familles.

Plusieurs CCAS ont répondu favorablement à cette demande : Montbrison, La Fouillouse, Saint-Galmier, Saint-Marcellin, Veauche.

Des propositions de relogement ont été faites aux personnes dans le besoin. Mais les familles ont pu être accueillies soit dans leurs familles ou soit chez des amis le temps des travaux à effectuer dans les maisons. D'autres, après le passage des experts, ont pu réintégrer leurs domiciles. Une personne âgée est allée à la résidence des Parc des Comtes du Forez à Montbrison.

Tess GAGNAGE demande si le CCAS a conservé les informations liées au travail de recherche de logements auprès d'autres communes. Le CCAS a conservé ce travail.

AIDE FINANCIERE

N° 2026-30 Madame et Monsieur B.

Béatrice DAUPHIN présente au Conseil d'Administration la demande de Madame et Monsieur B. qui sollicite une aide financière pour la prise en charge des frais de cantine scolaire pour l'année 2026-2027.

Béatrice DAUPHIN invite les membres du Conseil d'Administration à délibérer sur cette demande.

l'Assemblée après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'accorder une aide financière à raison de deux repas par semaine et par enfant à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027.

L'imputation budgétaire se fera comme suit :

- Fonction : 424
- Nature : 65134

AIDE ALIMENTAIRE

Dans le cadre d'une délibération en date du 4 novembre 2019 qui porte sur la convention de partenariat entre le CCAS de St Just St Rambert et l'épicerie solidaire des 4 ponts située à Andrézieux-Bouthéon,

Dans le cadre d'une délibération en date du 4 novembre 2019 qui précise le montant des bons alimentaires délivrés aux familles,

Le CCAS a accordé :

- Une aide alimentaire a deux familles sous la forme de bons alimentaires pour se rendre à l'épicerie solidaire ce qui représente une aide de 15 € pour la première famille (personne seule) et 39 € pour la deuxième famille (personne avec enfants).

QUESTIONS DIVERSES

Alain LAURENDON propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS une visite de l'épicerie solidaire.

La date retenue pour la visite sera le lundi 5 octobre à 18h00.

Les membres du CCAS sont invités à aller directement à l'épicerie ce jour.

Voici l'adresse :

Pôle des Solidarités
Epicerie des 4 ponts
20 rue Emile Mercier
A Andrézieux-Bouthéon

Pour cette raison, la séance du CCAS du lundi 5 octobre sera reportée au lundi 12 octobre à 18h30 à la Passerelle.

A VOS AGENDAS

Voici les prochaines dates :

Le lundi 12 octobre 2026 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 2 novembre 2026 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 7 décembre 2026 à 18h30 à la Passerelle.

La séance est levée à 19h30

LA VICE- PRESIDENTE DU CCAS
BEATRICE DAUPHIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE
ALAIN LAURENDON

